

L'ANDV : ENCORE UN ÉCHEC CUISANT POUR LA DOUANE ?



Pour rappel :

Pour ceux qui n'ont pas suivi l'affaire, l'ANDV est la nouvelle entité de l'Unité Information Passagers (UIP ou PNR) créée le 1^{er} juillet 2022, le PNR était un Service à Compétence National géré par la Douane (à Roissy).

Une entité interministériel (Douane-Police-Défense-Transport) placée sous un commandement d'un commissaire divisionnaire ET d'une adjointe douanière. Le but était le recueil des données informatiques des compagnies aériennes en vue du ciblage antiterroriste ou pour lutter contre la fraude.



ANDV
agence nationale
des données
de voyage

[Transfert du PNR à l'ANDV](#)
Janvier 2024

L'ANDV est la fusion du PNR et du Service National des Données de Voyage (SNDV) géré par la Police.

Cette fusion devait être organisée, gérée par la DGDDI, les ministres ont donné un délai à la Douane pour effectuer cette fusion.

**Le réponse de l'administration a été : Oui ne vous inquiétez pas, on gère !
Pour au final, rendre une copie blanche !**

De ce fait la Police et la Gendarmerie ont fait pression pour récupérer le bébé et tout le travail que nos collègues de Roissy ont effectué en façonnant l'outil API-PNR. Ils se seraient même plaints du temps de travail, de la gestion de la Douane, etc...nous vous passons les détails.

BINGO !

L'ANDV est gérée par la Police directement placée auprès du DG de la PN ! Trop forts nos chefs !

La Douane a tout bonnement abandonné le PNR et l'ANDV pour le laisser à d'autres mains !

La seule bonne nouvelle c'est que la Direction des Opérations sera gérée par un douanier !

La DG n'a rien fait pour accompagner nos collègues de Roissy dans un premier temps, car oui l'ANDV sera transférée en région pour la décentralisation de l'Etat, à Châlons-en-Champagne (Marne - 51).

Mais elle s'est rattrapée en offrant des mutations « prioritaires », **encore heureux !** Les collègues avaient également le choix de partir en suivant la nouvelle implantation du site.

Pourquoi n'avez-vous pas été prévenu de la création de l'ANDV ?

La réponse est simple : tout est VERROUILLE, la moindre information a été compliquée à obtenir.



CIRCULEZ ! II N'Y A RIEN A VOIR !

La CFDT a réussi à avoir des informations bien que nous ayons « dérangé », il semblerait que les douaniers et leurs syndicats auraient une « liberté de ton », un état d'esprit trop « chasseur », trop « prises d'initiatives » ou encore des « capacités de réflexion » selon certains.

Que des qualités ! Nous sommes preneurs, nous ne disons pas oui à tout en hochant la tête telle une statuette de chien sur une plage arrière de voiture !

Nous avons été informé en Mai 2023 lors d'une FSS à la DR de Reims, par la Directrice Régionale de l'époque, qu'elle avait été reçue par le préfet pour parler de l'ANDV, tout en nous disant **refuser de donner le moindre agent de la DR de Reims, sans blague**, que seuls ceux qui vont le demander en mutation seront susceptibles d'avoir le poste. **Encore faudrait-il pour cela en informer les agents !**

Dans une première phase, il y aurait 15 personnels (5 policiers, 5 gendarmes et 5 douaniers), pour les douaniers se seront principalement des catégories B et C.

Prévu pour fin d'année 2023, l'ANDV est déjà « opérationnelle » depuis le 1^{er} septembre, **les appels à candidature devraient donc arriver en 2024...** normal nous sommes en Douane, puisque qu'aucun appel à candidature n'a encore été fait à ce jour.

De plus, il semblerait que se soit c'est un véritable casse tête pour postuler.
Tout cela devrait se décanter début d'année 2024, enfin nous l'espérons !

Le bâtiment dans lequel les agents seront installés, sera tout d'abord un bâtiment provisoire. En effet, le bâtiment officiel ne sera fini qu'à la fin d'année 2024.

Au niveau effectif, ce ne sera pas davantage développé avant la fin de construction/réhabilitation du nouveau bâtiment.

Quel statut pour les Douaniers dans l'ANDV ?

Rassurez-vous !

Selon la convention signée le 27 juillet 2022, les agents des douanes ne seront plus en services de 12 heures – ce qui était le cas au PNR – ; **pour l'instant le régime horaire n'est toujours pas défini.**

Le statut serait une Position Normale d'Activité (PNA) donc le salaire, les primes et la bonification pour la retraite seraient acquis. Les agents évolueraient donc comme tous les agents de la DGDDI. Il semblerait également que les agents en poste dans l'ANDV y seraient pour **une période de 3 ans**, qui peut être **renouvelable**.

ON MARCHE SUR LA TÊTE !

MAIS une ambiguïté demeure, si le statut n'est pas une PNA ce sera une MAD longue durée, et donc à terme **une perte du statut SURV ainsi que de la bonif** !

Et oui ! Selon les informations que nous avons, si les agents restent au-delà de 3 ans ils pourraient Tout simplement être intégrés dans les effectifs du Ministère de l'Intérieur **en recommençant à 0 !**

La CFDT n'acceptera pas de laisser des collègues douaniers devenir de simples agents du Ministère de l'Intérieur en recommençant en bas de l'échelle !

